

Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 29 janvier 2021

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La liste des crises est longue et la FSU prendra toute sa place pour défendre les droits et les libertés de chacun et chacune. Crise démocratique dénoncée par des mouvements sociaux, crise sanitaire avec son lot de pénuries diverses, crise climatique avec malheureusement peu de solutions politiques en vue, voire même des reculs, crise sanitaire qui sert de prétexte pour édicter des lois liberticides, instrumentalisation d'une « crise » de la laïcité avec là encore des réponses principalement répressives, non adaptées, et très ciblées...

Oui, la liste des crises est longue et l'école n'y échappe pas !

Crise sanitaire : On épuise les moyens de l'Éducation nationale pour une apparence de sécurité

Les mesures mises en œuvre dans le cadre du protocole restent insuffisantes pour assurer la sécurité de tous·tes. La distanciation physique comme le non-brassage sont toujours de l'ordre du possible et non de l'obligation, faute de moyens, tandis que les mesures de traitement des personnels et élèves positifs ou cas-contacts sont dérogatoires aux règles communes. Niant la réalité, le ministre de l'Éducation nationale persiste dans son affirmation mensongère selon laquelle, l'école ne serait pas un lieu de contamination. Dans l'attente d'une immunité collective suite à la vaccination, le SNUipp-FSU exige des mesures protectrices fortes pour que l'école puisse se poursuivre sous pandémie ainsi qu'une campagne de tests massifs dans les écoles pour avoir une vision réelle de la situation épidémique.

Au regard des risques encourus et de l'importance de leurs missions, le SNUipp-FSU demande que l'ensemble des personnels des écoles qui le souhaitent aient accès à la vaccination le plus rapidement possible, en priorisant les personnels vulnérables, ceux exerçant en maternelle, et les AESH.

Les nombreuses interventions de la FSU et d'autres organisations syndicales, ont permis la suspension de l'application du jour de carence pour cause de COVID. Le SNUipp-FSU exige la rétroactivité de cette mesure. Plus largement, le SNUipp avec la FSU continue de revendiquer son abrogation, et demande également que les personnels vivant avec une personne considérée comme vulnérable bénéficient de mesures de protection renforcée.

Un plan d'urgence pour l'école

Le SNUipp-FSU est pleinement engagé dans sa campagne de mobilisation pour obtenir un plan d'urgence pour le service public d'éducation, articulée autour de trois axes : **moyens, métier, salaires**. Il exige des moyens à la hauteur des besoins, des enjeux de la situation sanitaire et de la réduction des inégalités, la reconnaissance de la professionnalité de tous les personnels des écoles et de vraies mesures de revalorisation, pour toutes et tous, indiciaire et sans contrepartie.

Sur ce dernier point, la FSU note « les efforts » du ministre Blanquer : reculer d'un an les accords PPCR et économiser 200 millions d'€ sur chacun des 2 derniers exercices budgétaires, soit exactement ce que « coûte » les 400 millions dédiées à la revalorisation... comme le confirme le Journal Officiel de la République.

En pleine crise sanitaire, l'école doit faire face à une situation exceptionnelle en raison du nombre d'enseignant·es absent·es à remplacer. Or les difficultés structurelles de remplacement sont aggravées par la suppression de plus de 800 postes depuis le début du quinquennat tandis que la part importante de remplaçant·es immobilisé·es dès le début de l'année scolaire (affectation à l'année sur des postes non pourvus, compensation des décharges de direction ...) obère le nombre de moyens réellement disponibles.

Le ministère répond à la crise en débloquant la possibilité de 6 000 recrutements d'enseignant·es contractuel·es de façon inédite, dans des conditions extrêmement précaires, pour la plupart sur des contrats limités à 3 mois et sans formation préalable. Le SNUipp-FSU dénonce ces conditions dégradées et demande qu'à minima les contrats soient reconduits jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour le SNUipp-FSU, il est urgent d'augmenter les moyens consacrés au remplacement en créant les postes de titulaires remplaçant·es nécessaires au bon fonctionnement de l'École.

De plus, au lieu de traiter les conséquences scolaires et sociales de la pandémie dans les écoles, Jean-Michel Blanquer poursuit inlassablement "comme si de rien n'était", sa politique éducative dévastatrice qui met à mal l'école publique et la liste des réformes à venir s'allonge ! Formation initiale, formation continue, réforme du CAFIPEMF, réforme du CAPPEI, méthode de lecture ministérielle, attaque de la maternelle dans ses fondements, réforme de l'Éducation Prioritaire... Sans parler des conclusions ubuesques issues du Grenelle de L'Éducation que la FSU est fière d'avoir quitté ! Et pendant que cette liste s'allonge, un certain nombre de dossiers reste au point mort, évoluent plus que lentement ou involuent complètement : direction d'école, réduction des effectifs dans toutes les classes, développement de RASED complets, précarité et conditions de travail des AESH, revalorisation indiciaire... Les enseignant.es ont exprimé leur colère lors des mobilisations du 10 novembre et du 26 janvier, mobilisations qui s'inscrivent dans un plan d'action plus général de défense des services publics, de la Fonction Publique et pour un autre projet de société, respectueux des libertés fondamentales, de l'égalité hommes-femmes et répondant à la double-crise sanitaire et climatique.

Au sujet des RASED, les audiences au MEN du collectif RASED et des psyEN ont montré un mépris à l'égard du dispositif et une incapacité à répondre aux problématiques de moyens, de gestion des carrières et de métiers. La perspective d'externalisation des psyEN vers un pôle santé alerte fortement. Elle aurait entre autres pour conséquences la perte de lien avec l'école, l'hyper médicalisation de la difficulté scolaire et la fin des RASED.

Carte scolaire de la Côte d'or

Au niveau local, avant de vous faire part de nos remarques sur cette carte scolaire, nous aurions déjà quelques informations à vous demander sur les documents.

- Pourquoi en modifiez-vous la présentation chaque année, sans apporter aucune réponse à nos demandes répétées (comme par exemple le double-comptage des ULIS, l'information sur les moyens provisoires non pérennisés) ?

- Pourquoi, malgré la réception d'un document comportant les effectifs de toutes les écoles du département, n'avons-nous pas de GT ? Cette vérification permet de croiser les informations, d'établir des prévisions très fiables. Outre la question des effectifs, ce GT aurait pu permettre l'étude de certaines situations non prises en compte dans le champ restreint et qui vont devoir immanquablement être étudiées aujourd'hui. Il aurait été aussi l'occasion de nous expliquer votre méthode d'établissement du champ d'étude restreint.

Nous vous remercions par avance pour vos éclaircissements.

Le département a obtenu 3 postes pour répondre aux nombreuses priorités ministérielles : dédoublement des classes de GS en REP, limitation à 24 élèves des classes de GS, CP et CE1 hors EP, augmentation des décharges de direction, fin de l'instruction en famille, accompagnement de l'école inclusive, soutien et accompagnement des territoires ruraux, préservation des moyens d'enseignement, formateurs stagiaires. Madame la directrice académique, la FSU va expliciter pourquoi, selon elle, cette dotation est largement insuffisante pour faire face aux besoins des écoles, des élèves, des collègues sans compter les priorités nationales.

Après la fermeture des écoles au printemps dernier, des difficultés ont émergées pour nos élèves qui ont souffert de cette période de crise sanitaire. Or, nous constatons qu'aucune volonté n'est portée aujourd'hui pour le nécessaire soutien de ces élèves. Dans votre préparation de carte scolaire, vous fermez des dispositifs de scolarisation des moins de trois ans, vous n'envisagez aucune création de poste en RASED, ni psychologue, ni maître E, ni rééducateur·trice, alors que les besoins sont criants. Nous reviendrons sur la question des RASED lors de l'étude de la carte. Nous craignons la continuité cette année de l'instauration

de glissements GS/CP au détriment de la spécificité de la maternelle et alors que ces niveaux ont été fragilisés par le confinement. Nous nous interrogeons sur le grand nombre de propositions de fusion faites par les IEN, dans le cadre de préparation de cette carte scolaire. Et pour finir, c'est l'extinction totale des PDM alors que peu d'entre eux avaient été maintenus dans des écoles où les effectifs étaient élevés et la population accueillie en situation fragile.

De même aucun nouveau poste de remplaçant.e, pourtant une priorité du ministre, n'est prévu. Le département serait-il en mesure d'assurer la totalité des remplacements ? La FSU est sceptique sachant que des contractuel.les ont été recruté.es pour prendre en charge les classes de collègues cas contact ou porteurs de la COVID et que ce jour, l'une d'entre nous siège sans être remplacée...

Sans doute ces difficultés n'apparaissent pas dans le P/E, indicateur global, qui malheureusement ne rend pas compte du quotidien des élèves et des enseignant.es, des disparités EP/hors EP avec les dédoublements, ni de la situation des classes qui ne bénéficient pas des limitations. A ce propos, nous souhaitons, à l'issue de ce CTSD, un bilan des effectifs dans les classes de cycle 3 ainsi que dans les PS et MS.

Concernant la liste des postes spécifiques, le poste de coordonnateur REP est un PEP alors que le poste de réseau de coordonnateur REP ou REP+ est PAP. Pouvez-vous nous expliquer la différence entre ces deux libellés et entre les missions qu'ils recouvrent ?

Il est également question d'un PAP pour une délégation à l'USEP alors que vous fermez 1/2 poste. Y a-t-il un autre ETP consacré à l'USEP ?

Nous déplorons le maintien des coordonnateurs ULIS dans la liste des PAP alors que plusieurs postes sont restés vacants en septembre, attribués à des enseignant-es débutant-e et non volontaires et nous réitérons notre forte opposition aux postes spécifiques.

Sur les postes hors la classe, vous fermez le poste havre d'enfants qui concerne presque 700 élèves et 4 écoles élémentaires sans en prévenir les principaux agents et sans avertir les partenaires qui font partie de cette convention multipartite. Alors que la sécurité, la tranquillité publique dans le quartier ne sont pas au beau fixe et ne s'améliorent pas, alors que l'éducation prioritaire vit ses 2 dernières années, supprimer ce poste est un symbole négatif très fort pour tous les acteurs et partenaires de ce dispositif.

Nous avons vraiment le sentiment que « les fonds de tiroir » ont été raclés « au peigne fin ». A force de communications médiatiques, le ministre dresse le tableau d'une école loin de correspondre à la réalité de terrain. La FSU demande des moyens à la hauteur des besoins dans les écoles.